



**NOTE AUX RÉVISEURS AGRÉÉS
NOTE 2015-2**

Chères Consœurs,
Chers Confrères,

**Concerne : Mission de collaboration des commissaires agréés auprès des institutions de retraite professionnelle
Consultation sur le projet de circulaire concernant la mission de l'actuaire désigné auprès des institutions de retraite professionnelle**

Veillez trouver en annexe une copie de la circulaire FSMA_2015_05 « Mission de collaboration des commissaires agréés auprès des institutions de retraite professionnelle » du 5 février 2015, ainsi que la lettre d'accompagnement de Monsieur Jean-Paul Servais, Président de la FSMA.

Comme le précise la lettre d'accompagnement, la circulaire est actuellement uniquement disponible en néerlandais.

La FSMA demande à l'IRAIF d'inviter les réviseurs agréés, qui interviennent en tant que commissaires auprès d'institutions de retraite professionnelle, à tenir compte de la circulaire en question lors de l'exécution des missions d'audit relatives à l'exercice 2014.

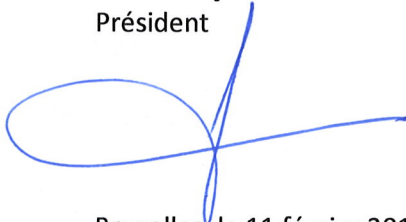
En 2013, le groupe de travail Institutions de retraite professionnelle a développé un certain nombre de modèles de rapports et les a soumis à la FSMA. A l'heure actuelle, l'on vérifie si ces modèles de rapports doivent être adaptés au regard de la circulaire FSMA_2015_05. Ceux-ci seront transmis dès que possible aux réviseurs agréés.

Le 3 février 2015, la FSMA a soumis à l'Association belge des institutions de pension et à l'Institut des actuaires en Belgique un projet de circulaire concernant la mission de l'actuaire désigné auprès des institutions de retraite professionnelle pour consultation. Une copie de ce projet de circulaire et de sa lettre d'accompagnement a été jointe à la présente note à titre d'information.

* * * * *

N'hésitez à m'adresser, ou à un autre membre du Comité de direction ou Virgile Nijs (virgile.nijs@gmail.com), vos éventuelles questions ou remarques à propos du contenu de la présente note.

Jean-François Hubin
Président



Bruxelles, le 11 février 2015

Annexes

- Lettre d'accompagnement de Monsieur Jean-Paul Servais, Président de la FSMA du 5 février 2015
- Circulaire FSMA_2015_05 « Mission de collaboration des commissaires agréés auprès des institutions de retraite professionnelle » du 20 janvier 2015
- Annexe de la circulaire FSMA_2015_05
- Projet de circulaire concernant la mission de l'actuaire désigné auprès des institutions de retraite professionnelle